



## École à journée continue bilingue d'Evilard

### Notice – Inscription 2023/24

L'inscription se fait en ligne sur le portail cantonal kiBon.ch

#### Créer un login

Pour une inscription sur kiBon, vous avez besoin d'un BE-Login (kibon.ch). Pour cela, vous avez besoin de :

- un accès internet
- une adresse e-mail personnelle et valide
- un numéro de téléphone portable (code d'accès envoyé par SMS)
- 

Dans le cas d'une **réinscription**, veuillez passer à l'étape suivante.

#### Ouverture du portail kiBon : dès avril 2023

La nouvelle année scolaire 2023-2024 est disponible sur kiBon à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Vous pouvez saisir / actualiser vos données (situation familiale, enfants, etc.) même si l'horaire scolaire n'est pas encore connu.

#### Inscription définitive : quittance de validation

Vous avez reçu l'horaire de classe (avec enseignement obligatoire et cours facultatifs) et le programme du sport scolaire facultatif.

Vous pouvez inscrire votre enfant, saisir / compléter vos données et choisir les modules d'encadrement. L'inscription est aussi possible si vous n'avez pas encore fait votre déclaration d'impôts 2022. Dans ce cas, le tarif horaire sera calculé ultérieurement (fin août 2023)

Veuillez noter que l'inscription n'est valable que si vous envoyez la quittance de validation signée à : Ecole Evilard, Secrétariat Ecole à journée continue, Chemin des Voitats 4, 2533 Evilard ou par mail à : [secretariat@ecoleevilard.ch](mailto:secretariat@ecoleevilard.ch).

#### Fin des inscriptions : 30 mai 2023

**En cas d'inscription après ce délai, votre enfant ne pourra être admis à l'école à journée continue qu'après les vacances d'automne et non à la rentrée scolaire d'août 2023.**

L'inscription est valable pour le 1<sup>er</sup> semestre (jusqu'à fin janvier 2024). Une modification des heures d'encadrement n'est possible que pendant les deux premières semaines d'école ainsi qu'au début du 2<sup>ème</sup> semestre pour autant qu'elle ait été annoncée avant Noël. Sans nouvelles de la part des parents, la prise en charge se renouvelle automatiquement pour le 2<sup>e</sup> semestre (jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24).

#### Confirmation d'inscription : avant les vacances d'été

L'inscription définitive de votre enfant vous sera confirmée par écrit / par e-mail avant les vacances d'été.

#### Contrat : fin août 2023

Après vérification de vos données (situation financière, etc.), une convention de prise en charge vous sera envoyée d'ici fin août 2023 avec les modules auxquels vous avez inscrit votre enfant et le détail des coûts.

La contribution parentale est calculée en fonction de la taille de la famille, des heures d'encadrement convenues et du revenu déterminant. Celui-ci est basé sur la situation fiscale de l'année précédente (2022). En l'absence de déclaration, les parents sont tenus de justifier par d'autres moyens les données qu'ils fournissent (certificats de salaires, extraits de comptes bancaires, etc.). En cas de justificatifs incomplets ou manquants, le tarif maximal est appliqué.

En cas de questions concernant l'inscription à l'école à journée continue, veuillez prendre contact avec :

Rachel Kramer  
032 323 77 44  
[kramer@evilard.ch](mailto:kramer@evilard.ch) ou [secretariat@ecoleevilard.ch](mailto:secretariat@ecoleevilard.ch)